## ATTENTION: PUBLICATION DES AVIS PUBLICS SUR LE SITE WEB UNIQUEMENT

Comme plusieurs municipalités au Québec et comme le permet la Loi, sachez que depuis le 16 mars 2022 en vertu du Règlement numéro 05-2022 relatif aux modalités de publication des avis publics, les avis sont publiés uniquement sur le site Internet de la Municipalité. C'est donc du devoir des citoyens de visiter le site Web régulièrement pour prendre connaissance des avis qui sont publiés. Tous les avis publics sont disponibles aux délais prévus par la Loi à l'hyperlien suivant : https://municipalite.laconception.qc.ca/avis-publics/ (sous-répertoire de l'onglet Administration)

Nous vous remercions de vous tenir informés et sachez que vous êtes toujours les bienvenues aux assemblées publiques du conseil où toutes les décisions sont prises.

Au plaisir de vous y rencontrer!